

# Naissance d'un enfant en Croatie de parents non mariés : inscription dans le registre suisse de l'état civil

01.01.2023

Documents à soumettre	
	Original de l'acte de naissance de l'enfant en format international - međunarodni rodni list daté de moins de 6 mois
	Copie certifiée conforme de la reconnaissance de paternité - ovjerena kopija o priznanju očinstva daté de moins de 6 mois avec Apostille et traduction officielle
Pour le parent de nationalité étrangère non encore inscrit dans le registre suisse de l'état civil :	
	Original de l'acte de naissance en format international - međunarodni rodni list Daté de moins de 6 mois
	Original de l'acte de naissance en format national avec l'inscription complète au registre d'état civil - hrvatski izvadak iz matice rođenih daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
ou	
	Original de la confirmation d'état civil - potvrda o slobodnom bračnom stanju daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
	Original de la confirmation de domicile - potvrda o prebivalistu daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle
	En cas de divorce :
	Copie certifiée conforme du jugement de divorce avec mention de l'entrée en force presuda o rastavi braka sa žigom o pravomoćnosti daté de moins de 6 mois, avec Apostille et traduction officielle, émis par le tribunal compétent. Les versions électroniques ne sont pas acceptées
	En cas de veuvage :
	Original de l'acte de décès en format international du conjoint décédé - međunarodni smrtni list bracnog partnera daté de moins de 6 mois
	Copie d'un document d'identité valide

# Veuillez joindre une copie de tous les documents requis (de chaque page) sauf autre indication.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

# Traduction

Les documents doivent être traduits par un traducteur officiel, soit en allemand, français ou en italien.

#### Légalisation

Tous les documents et décisions de justice doivent être certifiés par une apostille. A l'exception des documents en format international CIEC <a href="https://www.hcch.net/de/states/authorities/details3/?aid=315">https://www.hcch.net/de/states/authorities/details3/?aid=315</a>

## **Emoluments**

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

### Informations supplémentaires

Après réception des documents, il faut compter avec un processus d'enregistrement d'une durée d'au moins 2-3 mois.